

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Gabriel HOLLANDER, Président de la Chambre de métiers
et de l'artisanat du Pas de Calais, élu Président de la SIAGI.**

Le Conseil d'Administration de la SIAGI, en sa séance du 24 février 2022, a élu Gabriel HOLLANDER à sa présidence pour la mandature 2022/2026.

Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Pas de Calais depuis novembre 2021, et membre du bureau de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Région Hauts de France, Gabriel Hollander est également investi au sein de la Confédération nationale de la boucherie comme Président du syndicat du Pas-de-Calais depuis 2016.

Il est aussi premier Vice-président de l'U2P du Pas-de-Calais depuis décembre 2017, et Vice-président Europe et Transfrontalier du CESER.

Chef d'entreprise pendant plus de 35 ans comme Maître Artisan Boucher Charcutier Traiteur, il a également formé de nombreux apprentis.

Actuellement Vice-président du Crédit Agricole Nord de France, il est entré dans la gouvernance d'une caisse locale du Crédit Agricole en 1994 pour apporter sa vision et sa connaissance des activités artisanales et du commerce.

Administrateur de la SIAGI de 2012 à 2017, Gabriel Hollander en prend aujourd'hui les rênes pour les cinq prochaines années.



Je suis persuadé que la SIAGI saura soutenir avec vigueur et agilité le réel souffle entrepreneurial que nous constatons depuis quelques années, porté par un regain d'attractivité des territoires, un regard nouveau sur les métiers artisanaux, des chefs d'entreprise qui font la part belle à la reconversion professionnelle, et une volonté affirmée de développement durable et de protection de l'environnement.

L'actualité, avec le plan Indépendants du Gouvernement, met en lumière le rôle clé des sociétés de caution mutuelle pour combiner protection du patrimoine personnel et accès au crédit : c'est autant de perspectives de développement pour la SIAGI.

Lors de la même séance, le conseil a désigné 11 nouveaux administrateurs et censeurs. Il a élu en tant que Vice-présidente Fabienne Munoz, Présidente de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ardèche et Vice-présidente de l'UNEC (Union Nationale des Entreprises de Coiffure).

A propos de la SIAGI

Société de financement agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), la SIAGI est une société de caution mutuelle créée en 1966 par les chambres de métiers et de l'artisanat, qui en sont actionnaires aux côtés des grands réseaux bancaires et de Bpifrance avec laquelle elle a un partenariat historique.

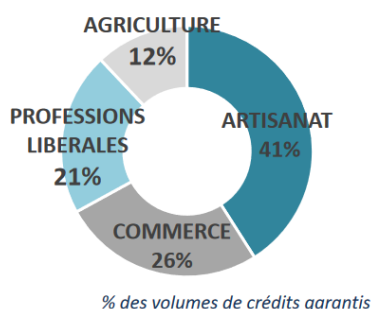
Sa mission est d'apporter aux banques une garantie sur les crédits accordés aux petites entreprises artisanales, commerciales, industrielles, agricoles, aux professions libérales et aux associations à activité commerciale, en cas de défaut de remboursement.

Ce partage du risque de crédit, qu'elle met en place seule ou en associant des partenaires (Conseils régionaux, Fonds Européen d'Investissement, Bpifrance, filiales Assurance de groupes bancaires, ...) permet un accès plus facile au crédit, et une limitation, voire une suppression, du recours aux cautions personnelles. Action concrète et très opérationnelle qui encourage la création, le développement et la transmission d'entreprises, socle du dynamisme économique du pays.

La SIAGI a accompagné depuis sa création il y a 55 ans, plus de 350 000 petites entreprises françaises pour un montant de crédits garantis de près de 20 milliards d'euros.

Chiffres clés 2021 :

- ✓ 945 M€ de crédits distribués à l'économie de proximité
- ✓ 4 800 entreprises garanties
- ✓ 54% transmission/reprise, 34% croissance/développement, 12% création



- Répartition du capital
 - ✓ 60% Chambres de métiers et de l'artisanat et CMA France
 - ✓ 25% 7 groupes bancaires,
 - ✓ 15% Bpifrance
- 27 Directions et antennes régionales
- 85 collaborateurs

Contact presse SIAGI

Anne MOREAU
2, rue Jean-Baptiste Pigalle 75009 PARIS
01 48 74 57 92 – 06 89 63 23 11
amoreau@siagi.fr

Actualités, réseau, offres de garantie :
www.siagi.com